

**Michel HERON**  
IA-IPR histoire-géographie  
service pédagogique  
AEFE Paris  
01 53 69 38 46  
[michel.heron@diplomatie.gouv.fr](mailto:michel.heron@diplomatie.gouv.fr)

## **Lettre de rentrée – histoire –géographie année scolaire 2008-2009**

**Aux professeurs d'histoire et de géographie des établissements français à l'étranger.**

Je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année scolaire 2008-2009, qu'elle soit riche de satisfactions et de réussites avec vos élèves.

Cette année est d'abord marquée par le changement d'Inspecteur pédagogique en histoire et en géographie au service pédagogique de l'AEFE. Guy Lancelot ayant fait valoir ses droits (bien mérités !) à la retraite, je le remplace. J'étais jusqu'à maintenant en poste dans l'académie de Créteil.

Je tiens à saluer en Guy Lancelot un grand professionnel reconnu par tous. Je lui adresse mon très amical souvenir et le remercie pour tout le travail accompli depuis deux années à l'AEFE. J'entends inscrire mon action dans la continuité de la sienne.

Cette année est aussi marquée par de grandes priorités nationales auxquelles je sais que vous êtes sensibles :

- Assurer la continuité Ecole-Collège-Lycée
- Favoriser la maîtrise de la langue et particulièrement le rôle de l'oral dans l'enseignement (pilier 1 du Socle commun des connaissances et des compétences)
- Intégrer les TIC dans les enseignements disciplinaires
- Développer le suivi et la formation de tous les personnels et particulièrement les personnels non titulaires pour une évolution des pratiques vers une plus large prise en compte des compétences des élèves

Derrière ces priorités, un enjeu majeur : la réussite de tous nos élèves.

**L'histoire, la géographie et l'éducation civique** s'inscrivent pleinement dans ces priorités nationales qui sont celles aussi, bien sûr, de l'Agence. En outre, elles participent activement à l'ouverture culturelle de nos élèves et contribuent à leur donner des clefs pour comprendre le monde. Leur rôle est essentiel dans la formation de l'individu et du citoyen et pour son insertion dans la société.

Dans les établissements de l'Agence, nous veillerons particulièrement cette année, pour nos disciplines, à :

- 1. poursuivre, à titre expérimental, la mise en œuvre des programmes adaptés en attendant la publication d'un texte de cadrage au BOEN.** Actuellement, les adaptations des programmes ont été validées par l'IGEN d'histoire-géographie. Les programmes adaptés ont été envoyés aux SCAC et aux établissements pour expérimentation et consultation. Dans quelques rares zones encore, le travail devra se poursuivre durant l'année scolaire à venir.

L'unité que donne à notre réseau l'enseignement des programmes français par des professeurs ayant une large communauté de formation scientifique et de démarche pédagogique, lui donne une cohérence que l'on ne retrouve pas dans les réseaux anglo-saxons et qui constitue un de ses atouts majeurs aux yeux des parents d'élèves. Les adaptations des programmes ne compromettent pas l'unité de programmes dont ni la structure ni la grande majorité des libellés ne sont remis en question. De surcroît et de façon à ne pas compliquer encore la production des sujets et l'organisation des examens, ces adaptations ne touchent pas les programmes des classes de troisième et terminale.

Simplement grâce à ces adaptations, il s'agit de repérer les contextualisations locales, nationales ou régionales – au sens des régions d'un continent – afin de permettre d'enseigner de manière plus vivante tel ou tel point du programme français, mais surtout de dire quelles questions nouvelles, en petit nombre cependant, devront être traitées, de façon à ce que nos élèves acquièrent quelques grands repères sur le passé et sur l'organisation actuelle de l'espace dans lequel ils vivent, enfin de proposer des allègements de programme correspondants.

**2. accompagner la mise en place progressive des nouveaux programmes du collège à compter de la rentrée de septembre 2009.** L'arrêté du 15-7-2008 paru au BOEN spécial n° du 28 août 2008 définit le contenu et les modalités de mise en œuvre du programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur selon le calendrier suivant :

- rentrée 2009-2010 : classe de sixième
- rentrée 2010-2011 : classe de cinquième
- rentrée 2011-2012 : classe de quatrième
- rentrée 2012-2013 : classe de troisième

Afin de vous aider dans l'une comme dans l'autre de ces tâches, je souhaite favoriser, grâce à vous, l'existence de **sites disciplinaires spécifiques** à chaque zone géographique. Alimentés par vos contributions, ces sites fourniront certes des informations générales (exemples : horaires d'enseignement, contenus des adaptations de programmes) mais aussi et surtout ai-je envie de dire, des aides à la mise en œuvre des programmes et de leurs adaptations (exemples ; documents originaux exploitables en classe, pistes de réflexion, bibliographies...). Dans un avenir que j'espère proche, il serait judicieux car enrichissant pour tous les professeurs exerçant dans les établissements du réseau que ces sites soient mis en relation. Nous n'y parviendrons que si nous réussissons à développer notre capacité à travailler unis et solidaires autour d'objectifs clairs.

Afin de favoriser aussi l'essor de cette solidarité chez tous les professeurs qui enseignent de l'histoire et de la géographie dans nos établissements, je souhaite que vivent les équipes pédagogiques. Je m'y attacherai en engageant avec vous, lors de nos rencontres, une réflexion centrée autour de plusieurs axes :

- les **acquis des élèves** à la fin de l'école, du collège et du lycée (acquis en termes de connaissances et de compétences)
- la **mutualisation des pratiques** en particulier dans l'usage du document dans nos disciplines
- les formes, les contenus (mise en œuvre de l'évaluation par compétences tant pour l'école primaire que pour le collège *par exemple*) et les rythmes des évaluations en insistant sur l'intérêt de l'élaboration, de l'harmonisation (garante de l'équité due à chaque élève, chaque candidat dans le cadre des examens) et de l'exploitation d'**évaluations communes**.

Je suis certain que ces temps d'échanges et de réflexion(s) partagés seront profitables à tous, enseignants comme élèves.

Lors de nos rencontres dans le cadre de mes **inspections/visites**, je m'efforcerais d'être à votre écoute. D'avance, je vous remercie de bien vouloir tenir à ma disposition les divers documents relatifs :

- aux classes dont vous avez la responsabilité (cahiers de textes, programmations, cahiers et travaux d'élèves) ;
- aux actions de formation auxquelles vous avez participé (stages, séminaires, universités d'été...) ;
- à votre engagement au sein de votre établissement (projets, voyages éducatifs...).

.....

Les pages qui suivent maintenant n'ont d'autre but que de vous donner des références et des adresses qui, je l'espère, vous permettront de démarrer cette année scolaire du bon pied.

## Un premier rappel

### **1. OÙ TROUVER LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET LE TEXTE DES PROGRAMMES ?**

Dans le BOEN ou les brochures du CRDP ou sur le site du CRDP : <http://www.cndp.fr/accueil.htm>

#### En ce qui concerne le collège

- **Pour les programmes du collège** : ils sont parus dans les années 1995 à 1998.
- **Pour le DNB** : BOEN n°18 du 5 mai 2005 et BOEN n°30 du 25 août 2005 et sur le site **Eduscol**
- **Pour le socle** : BOEN n°29 du 20 juillet 2006
- La relecture des programmes d'histoire et géographie **en lien avec le socle est en ligne sur les sites académiques comme par exemple le site** : <http://ww3.ac-creteil.fr/hgc/spip/>

#### En ce qui concerne le lycée

- Sur l'organisation et **les horaires d'enseignement du lycée** : BOEN n°29 du 27 juillet 2000, avec modification et compléments au BOEN n°32 du 6 septembre 2001. Circulaire de rentrée de septembre 2004. **Les nouveaux horaires des séries STG ST2S figurent dans le BO n°4 du 25 janvier 2007.**
- Pour tous les **programmes d'histoire et géographie (voie générale, voie technologique)** se référer, en particulier, aux sites **Eduscol** et du SCEREN <http://www.cndp.fr/secondaire/>
- Les **orientations rédigées par l'IGEN pour la mise en œuvre des programmes de premières et terminales des séries ES, L et S** sont téléchargeables sur le site **Eduscol**

**Attention : en série STG de nouveaux programmes sont entrés en vigueur (BOEN n°29 et 31 de 2007) et l'épreuve du baccalauréat est désormais une épreuve écrite. (BOEN n°4 du 25 janvier 2007).**

- Sur le **baccalauréat général** : BOEN n°7 du 12 février 2004
- Sur les programmes d'**éducation civique, juridique et sociale (ECJS)**
  - BOEN hors série n°6 du 31 août 2000
  - BOEN spécial n°7 du 31 août 2000
  - BOEN hors série n°3 du 30 août 2001 .

### **2. OÙ TROUVER des documents d'aide à la mise en œuvre des programmes ?**

- Tous les **documents nationaux** d'accompagnement des programmes sont téléchargeables sur les sites **Eduscol** et du Sceren/Cndp : <http://www.cndp.fr/secontaire/>
- Des outils d'aide à l'évaluation diagnostique sont accessibles sur le site : <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>

### Un second rappel relatif aux adresses utiles dans l'exercice du métier

- le site pédagogique du ministère de l'éducation nationale (Eduscol) : <http://eduscol.education.fr>
- le site de la Bibliothèque nationale de France (BNF) : [www.bnf.fr/](http://www.bnf.fr/)
- <http://www.ined.fr>
- <http://www.insee.fr>
- [www.france5.fr/education](http://www.france5.fr/education)
- les **Jalons pour l'histoire du temps présent** : <http://www.ina.fr> Les établissements doivent s'abonner selon un tarif forfaitaire (250euros, collège ; 150 euros, lycée)
- le site de l'institut géographique national (IGN) : <http://www.geoportail.fr/>
- [www.edugeo.fr](http://www.edugeo.fr)
- le site de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île de France (IAURIF) : [www.iaurif.org/fr/](http://www.iaurif.org/fr/)
- le site de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT, ex DATAR) : [www.diact.gouv.fr/](http://www.diact.gouv.fr/)
- le site du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : <http://www.environnement.gouv.fr/developpement-durable/>
- le site ressources pour l'enseignement de la géographie (geoconfluences) : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/accueil/index.htm>. Vous pouvez vous abonner à la lettre d'information.
- le site de la cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) : <http://www.histoire-immigration.fr/>
- le site du CIDEM (Association civisme et démocratie) : <http://www.cidem.org/pedagogie.php>
- le Festival international de géographie de Saint-Dié : <http://fig-st-die.education.fr/>
- Les rendez-vous de l'Histoire de Blois : [www.rdv-histoire.com](http://www.rdv-histoire.com)
- la banque d'outils d'aide à l'évaluation : <http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>

### Quelques informations complémentaires

**1) Le socle commun de connaissances et de compétences (BOEN n°29 du 20 juillet 2006).** Un document d'orientation, destiné à accompagner la mise en œuvre du socle commun dans les programmes actuels d'histoire et géographie du collège, a été élaboré par l'IGEN. Il ne remet en cause ni les horaires, ni la lettre des programmes actuels, par contre, il indique la contribution que nos disciplines apportent à l'acquisition des compétences du socle commun en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes. Quelques repères ont aussi été ajoutés ou précisés pour compenser des manques, mais c'est la liste des repères figurant actuellement dans le programme de la classe de troisième qui reste la base sur laquelle les élèves sont interrogés au DNB dans la partie de l'épreuve qui porte sur les repères chronologiques et spatiaux.

La mise en place du Socle, institué par le législateur, invite fortement à s'interroger sur les compétences à faire acquérir aux élèves. Je vous renvoie à la question de l'évaluation.

**2) Le développement de l'éducation artistique et culturelle.** La circulaire de rentrée n° 2008-042 parue au BOEN n° 15 du 10 avril 2008 en fixe les conditions d'application à cette rentrée et en précise les objectifs. A compter de la rentrée 2009, cet enseignement sera introduit dans les nouveaux programmes du collège. Il devra aussi être pris en compte au lycée. **L'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école, au collège et au lycée** a été précisée dans l'encart du BOEN n°32 du 18 août 2008.

**3) Le brevet informatique et internet (B2i)** est généralisé au collège et étendu au lycée. Il comporte trois niveaux (école, collège, lycée) de maîtrise des technologies de l'information et de la communication (BOEN n°29 du 20 juillet 2006). L'évaluation des connaissances, capacités et aptitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur tout au long des quatre années du collège. Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences (voir BOEN n°42 du 23 novembre 2000).

**4) L'enseignement de l'histoire et la géographie en section européenne et en section de langue orientale.** C'est la circulaire n°92-234 du 19 août 1992 (BOEN n°33 du 03 septembre 1992) qui définit les sections européennes et les sections de langue orientale, et précise « ...l'enseignement dans la langue de la section, de tout ou partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques ». **Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les références des textes officiels publiés depuis cette date.**

Compte tenu des situations extrêmement diverses dans lesquels vous exercez que ce soit du point de vue des publics accueillis (élèves bilingues entre autres) ou de celui de la coopération avec des professeurs d'histoire et géographie nationaux, je réfléchirai volontiers avec vous, à l'occasion de mes missions, aux choix adoptés.

**5) L'éducation au développement durable (EDD)** est une priorité nationale, elle fait partie intégrante de la formation des élèves (voir BOEN n°28 du 15 juillet 2004). Cette éducation est ancrée dans les programmes et peut s'appuyer, entre autres, sur les dispositifs pluridisciplinaires et sur des actions éducatives conduites en partenariat. Le BOEN n°14 du 5 avril 2007 lance la deuxième phase de généralisation. Ce nouveau plan triennal en faveur de l'EDD **couvrira la période 2007-2010 et s'articulera autour de trois axes prioritaires** : inscrire plus largement l'éducation au développement durable dans les programmes d'enseignement, multiplier les démarches globales d'éducation au développement durable dans les établissements, former les professeurs et les autres personnels impliqués dans cette éducation. Le site Eduscol a mis en ligne un dossier conséquent : « EDD. Documents d'accompagnement disciplinaire et co-disciplinaire ».

Je vous signale encore que les Editions Autrement viennent de faire paraître un *Atlas des développements durables* sous la direction d'Y. Veyret et P. Arnould.

**6)** Le site **EduGéo** vient d'ouvrir fruit d'un partenariat Education nationale- IGN. Il constitue une ressource importante pour l'enseignement de la géographie de la France et de ses territoires. L'accès à ce site est gratuit jusqu'à la fin de l'année. Les professeurs à qui ce site est dédié doivent demander que leur établissement s'abonne au site.

**7)** De nombreux **concours** scolaires existent ; une consultation attentive du BOEN permet d'en connaître toutes les modalités et surtout les thèmes. Je tiens cependant à attirer particulièrement votre attention sur le **Concours national de la résistance et de la déportation** (BOEN n° 19 du 08 mai 2008). Le thème retenu pour le concours 2009 est le suivant : « Les enfants et les adolescents dans le système concentrationnaire nazi ».

A l'heure où la France assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne, moment privilégié pour organiser dans nos établissements scolaires une série d'actions, spécifiques à nos disciplines, afin de rapprocher les réalités d'un monde multiculturel et plurilingue, je sais que je peux compter sur votre implication dans la réussite de tous les élèves. Je vous en remercie vivement.

Je vous prie de croire, chers collègues, en l'expression de mes meilleures salutations et je vous souhaite, encore une fois, une excellente année scolaire.